



RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la FIPA et du SNCE

Année 2019

SOMMAIRE

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION	2
I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats	2
I.2. Administration.....	2
I.3. Ressources Humaines	3
I.4. Les Assemblées générales 2019	3
II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA	4
II.1. Le nouveau site internet : lien avec les adhérents et le grand public.....	4
II.2. La veille réglementaire et technique.....	4
II.3. La veille sanitaire française et internationale	5
II.4. L'aide technique et réglementaire	5
II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PIFs	6
III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019	7
III.1. Observatoire des Fraudes.....	7
III.2. Groupe de travail Epicerie - Conserves.....	8
III.3. Groupe de travail Qualité.....	8
III.4. Groupe de travail Découpes de poisson	9
III.5. Accompagnement dans le cadre du nouveau règlement contrôles officiels.....	9
III.6. Assistance aux entreprises souhaitant exporter vers la Chine.....	10
III.7 Formation sur les matériaux au contact.....	10
IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA	11
IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes	11
IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français	14
IV.3. Avec les Administrations.....	15
IV.4. Avec les partenaires techniques	18
V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020	18
V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations.....	18
V.2. Améliorer la communication interne et externe	20
Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA	21
Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE.....	22
Annexe 3 : Liste des Adhérents 2020	23

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION

I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats

Rappel : Conformément aux statuts de la fédération, chaque adhérent à l'un des syndicats formant la fédération devient membre de plein droit de cette fédération.

Au 1^{er} janvier 2019, la FIPA comptait 68 adhérents :

- 60 adhérents du SNCE
- 6 adhérents du SNS
- 2 adhérents directs FIPA

Au cours de l'année 2019 :

- pour le SNCE : la société Foodex a adhéré à compter du 2^{ème} semestre, Relais d'Or a démissionné avec prise d'effet au 31 décembre
- pour le SNS : le Groupe Brousse Vergez qui a racheté la société Euro Partenaires en cours d'année a notifié sa démission au 31 décembre ;
- pour la FIPA : en ce qui concerne les adhérents directs, pas de changement.

Au 31 décembre, la FIPA comptait donc 67 adhérents.

I.2. Administration

Le Conseil d'administration de la FIPA et celui du SNCE se réunissent le même jour, généralement à 14h pour la FIPA, puis à 14h30 pour le SNCE. En 2019, les administrateurs se sont réunis le 7 février, à l'issue de l'assemblée générale le 24 mai et, le 10 septembre. L'édition de décembre n'a pas pu se tenir en raison des grèves.

Les principaux sujets abordés en ordre du jour en 2019 ont concerné :

- Administration du syndicat et de la fédération
- Adhésions / démissions / suivi du paiement des cotisations
- Suivi des comptes
- Interactions avec l'ANIA
- Organisation des Assemblées générales
- Restitution des travaux engagés dans les différents groupes de travail (GT)
- Relations et actions menées en commun avec les autres organisations professionnelles (ANIA / Syndicats du Froid / AIPCE-CEP et autres...)

À préciser qu'en début de séance, un point de conjoncture est réalisé. Il est basé sur les témoignages de dirigeants d'entreprises adhérentes contactés par téléphone ; à défaut, il s'agit d'un tour de table des administrateurs présent au Conseil.

I.3. Ressources Humaines

En 2019, deux évènements sont à noter dans l'effectif de permanents :

- Jean-François Pacouret, comptable chez l'adhérent Sovintex, faisait jusqu'alors la comptabilité et la paie pour la FIPA et le SNCE. N'ayant plus assez de temps à dégager, il a été décidé d'externaliser ces processus. Après consultation de 4 cabinets, c'est le cabinet KARBOWIAK, basé au Touquet qui a été choisi. Les critères ont été bien sûr le coût des prestations et également le côté pratique, ce cabinet assurant aussi la comptabilité de l'entreprise où exerce le trésorier du SNCE et de la FIPA, Stéphane Chertier ;
- Sophie Labes, assistante administrative et comptable ayant pris un congé maternité puis parental en cours d'année 2019, un remplacement a dû être mis en place. Nous avons eu recours à de l'intérim (Page Personnel) pour le congé maternité puis nous avons décidé de faire un recrutement en CDD pour couvrir la période de congé parental, avec l'aide de Pôle Emploi. Ainsi, Madame Biré Sacko a rejoint l'équipe en novembre 2019.

I.4. Les Assemblées générales 2019

Les Assemblées générales de la FIPA et du SNCE se sont déroulées le 24 mai 2019 à Bordeaux, au Radisson Blu.

Participation FIPA : 45 sociétés ayant droit de vote, 18 présentes et 27 représentées, le quorum est atteint (58 adhérents de plein droit en 2019). Sont également présentes 4 sociétés ayant le statut membre associé et ne prenant pas part aux votes.

Participation SNCE : 39 sociétés ayant droit de vote, 16 présentes et 23 représentées, le quorum est atteint (50 adhérents de plein droit en 2019) et l'Assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Sont également présentes 4 sociétés ayant le statut membre associé et ne prenant pas part aux votes

La matinée a été consacrée à la présentation des activités et des comptes de l'exercice 2018. L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport d'activités et du rapport financier, a approuvé les comptes de l'exercice 2018 à l'unanimité.

Une résolution visant l'introduction d'une cotisation groupe a également été soumise aux votes des adhérents et approuvée.

Enfin, il s'agissait d'une année électorale pour les 2 structures ; le scrutin et le dépouillement se sont passés sans anomalie. La composition des conseils d'administration est donnée dans les annexes 1 et 2.

Après le déjeuner, l'après-midi a été consacrée à la pollution plastique dans les océans avec les interventions d'Antidia Citores de Surfrider Foundation et de Loïc Kerambrun du CEDRE.

Les participants ont ensuite pu prendre part à un cours d'œnologie au Château Pape Clément suivi d'un diner.

II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA

II.1. Le nouveau site internet : lien avec les adhérents et le grand public

L'ancien site internet du SNCE et de la FIPA était opérationnel depuis le 20 mars 2015. Lors d'une enquête réalisée courant 2017, il était apparu que le site était peu utilisé par les adhérents soit en raison de difficultés de connexion à la partie privée, soit par son manque de convivialité. Par ailleurs, il était difficile d'entretien.

Le développement d'un nouveau site par l'agence Peach a fait partie des travaux lancés en 2018. La présentation officielle a eu lieu lors de l'AG 2019, il comporte des pages publiques pour la FIPA, le SNCE ainsi que pour le SNS ainsi qu'une partie privée, réservée aux adhérents. Il a finalement été mis en ligne durant l'été 2019 mais des fonctionnalités restaient à mettre en œuvre (Envoi Hebdo automatique) et des corrections à réaliser. L'agence n'a pas été très réactive sur la fin 2019, de nombreux échanges ont eu lieu pour l'EH automatique et se sont prolongés sur le début 2020.

II.2. La veille réglementaire et technique

La veille réglementaire et technique est assurée par la diffusion hebdomadaire de "L'Envoi Hebdo". En 2019, 51 bulletins d'information ont été diffusés auprès des entreprises adhérentes.

Cette veille, diffusée par e-mail en début de semaine et également disponible dans la partie réservée aux adhérents du site Internet, donne une sélection hebdomadaire des actualités réglementaires et techniques, commentées, résumées et classées par rubriques thématiques (hygiène/contaminants, conditions sanitaires d'importation, fraudes, matériaux au contact, étiquetage/info conso, commerce, logistique etc....).

Les sources de l'Envoi Hebdo sont le Journal Officiel de l'Union Européenne, le Journal Officiel de la République Française, les sites de l'ANSES et de l'EFSA, de la DGCCRF, des Douanes, des ministères de l'Agriculture et de l'Économie, de FranceAgriMer, de la Commission Européenne (notamment les pages Pêche, Food et Santé ainsi que les comptes-rendus d'audits OAV), et reprend toutes les diffusions essentielles obtenues via les différentes fédérations auxquelles le SNCE adhère. Une veille des médias généralistes est également réalisée.

De plus, depuis 2010, le SNCE est abonné à Vigial (www.vigial.com), outil de gestion de l'information en sécurité alimentaire, développé par la société Eurofins. Outre les aspects réglementaires et une base d'information sur les retraits/rappels/alertes, ce site diffuse des actualités d'importance pour le secteur agroalimentaire. Certaines informations sont reprises dans l'Envoi Hebdo quand elles sont jugées pertinentes pour l'activité des adhérents FIPA et SNCE.

Par ailleurs, le SNCE et la FIPA diffusent également des flashes d'information, lorsque l'actualité nécessite que les adhérents soient informés rapidement, ou pour réaliser des focus sur des thématiques ou actions spécifiques.

II.3. La veille sanitaire française et internationale

Des mails sont envoyés systématiquement aux adhérents concernant les mises sous contrôles renforcés d'établissements dans les pays tiers, les levées de ces contrôles, les nouvelles listes d'établissements agréés, ainsi que les alertes françaises transmises par la DGAL ou la DGCCRF.

Les notifications européennes (alertes, informations, blocages aux frontières) sont quant à elles disponibles sur la base de données du RASFF¹ (Rapid Alert System for Food and Feed) dans l'onglet "Notifications List". La base de données est mise à jour en continu et un moteur de recherche permet de retrouver des notifications en sélectionnant différents critères (onglet "New Search").

Depuis la mise en place effective de l'harmonisation en octobre 2012, toutes les mises sous contrôle renforcé des établissements de pays tiers, ainsi que leurs levées, sont gérées par la Commission européenne, via le système de certification TRACES.

Une synthèse consolidée des établissements sous contrôles renforcés, extraite du système TRACES, est disponible sur le site Impadon de la DGAL, avec une mise à jour hebdomadaire. Le SNCE travaille sur ces synthèses pour informer les adhérents des modifications intervenues, nouvelles mises sous contrôles renforcés ou levées de contrôles renforcés.

II.4. L'aide technique et réglementaire

Compte tenu de la complexité des réglementations française et européenne, de l'évolution des règles d'importation et de l'actualité sanitaire, une aide personnalisée est apportée aux adhérents qui sollicitent l'expertise du syndicat.

En 2019, 82% des adhérents ont interrogé les permanents entre 1 et 35 fois chacun (contre 74% en 2018, 75% en 2017 et 83% en 2016).

¹ <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/>

365 questions d'ordre réglementaire ou technique ont fait l'objet de réponses écrites, détaillées et adaptées à chaque cas de figure. Le volume de questions est du même ordre de grandeur que l'année précédente (389 questions en 2018). Les thématiques des questions se sont réparties de la façon suivante :

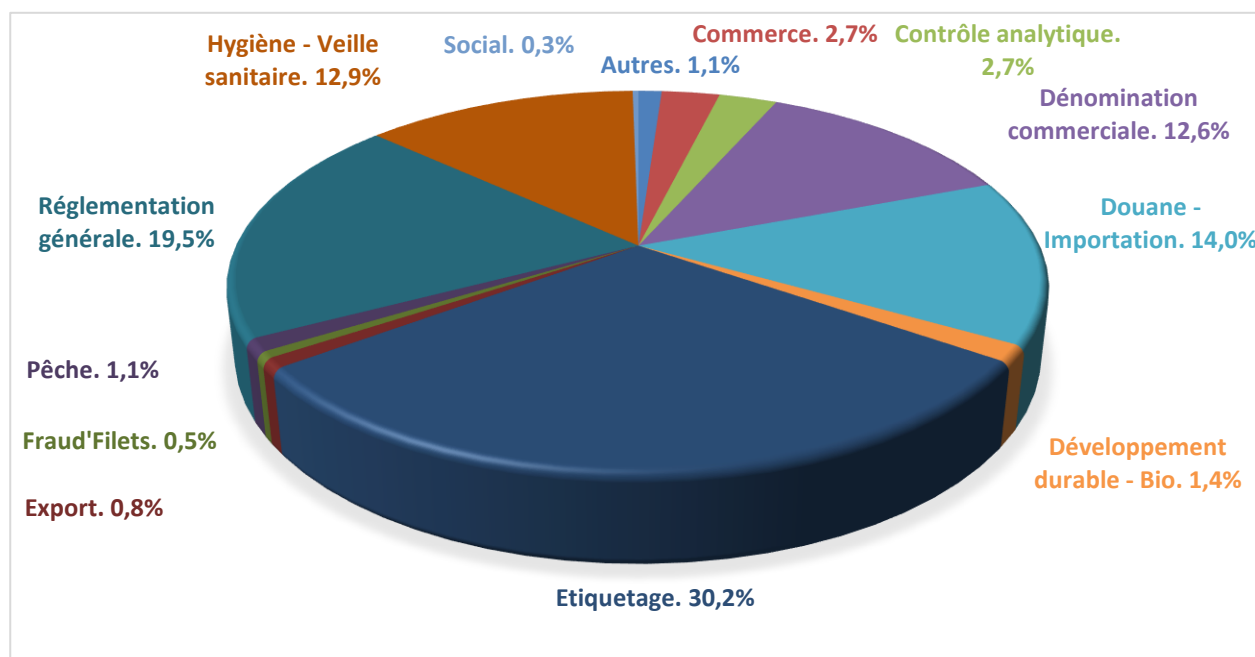


Figure 1 : typologie des questions adhérents

Les problématiques d'étiquetage sont toujours largement en tête (110 questions en 2019, 123 en 2018, 107 en 2017). Les demandes liées aux dénominations commerciales restent nombreuses même si significativement inférieures à l'année passée (46 questions contre 58 en 2018) ; il ne s'agit pas forcément de demandes de dénominations auprès de l'Administration.

Il apparaît clairement que les adhérents n'hésitent pas à solliciter chaque année plus encore les services du SNCE pour les aider dans leur quotidien d'importateur.

Lorsque les questionnements étaient fréquents pour certaines thématiques, des fiches techniques avaient été élaborées dès 2017 ; celles-ci sont régulièrement mises à jour.

II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PIFs

Régulièrement les adhérents rencontrent des problèmes de blocages de containers aux postes d'inspection frontaliers (PIFs) désormais appelés postes de contrôles frontaliers (PCFs). Cela résulte de non-conformités relevées lors du contrôle documentaire et/ou physique par les personnels des PCFs. Le SNCE apporte alors son aide pour voir ce qu'il est possible de faire pour remédier au problème, dans un premier temps en faisant le médiateur avec le PCF.

S'il n'est pas possible de débloquent la situation et si le cas est jugé recevable, le SNCE peut alors solliciter un recours hiérarchique directement auprès du SIVEP central, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (un service de la DGAL). On peut noter toutefois qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir une issue favorable, l'administration centrale ayant une interprétation très stricte des textes européens et français.

III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019

Parmi les nombreuses actions menées et travaux effectués, certaines réalisations méritent d'être plus particulièrement soulignées.

III.1. Observatoire des Fraudes

L'Observatoire des Fraudes réalisé depuis 2013, a été reconduit en 2019 avec les mêmes objectifs :

- collecter les informations relatives à des fraudes importantes observées sur le marché des produits de la pêche ;
- analyser les résultats des prélèvements anonymes réalisés par PFI Nouvelle Vague ;
- analyser les résultats des remontées auto-contrôles H/P des adhérents et non-adhérents.
- décider d'actions, au titre du SNCE, à mener suite à ces constats de non-conformités ou de fraudes.

Le GT s'est réuni une fois en juin 2019 avec 9 participants. En effet, il a été difficile de rassembler physiquement les adhérents à l'occasion de ce GT. Les principales actions habituellement engagées ont toutefois été reproduites :

- réaliser une campagne de prélèvements aléatoires sur des produits vendus sur le marché via différents circuits de distribution. Les contrôles portaient en 2019 sur le rapport humidité/protéines et le respect des obligations d'étiquetage pour une trentaine de produits (34). Les espèces ciblées étaient le cabillaud (*Gadus morhua*), le colin d'Alaska (*Theragra chalcogramma*), le saint-jacques (*Placopecten magellanicus*) d'origine USA, le saumon keta (*Oncorhynchus keta*), le loup de mer (*Anarhichas lupus/minor*) et le rouget-barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*). Pour 2019, aucune non-conformité vis-à-vis des rapports H/P de référence n'a été notée mais 3 dépassements de rapports H/P provisoires ont été relevés pour le rouget-barbet et le loup de mer, et quelques non-conformités d'étiquetage. Dans les différents cas, les importateurs adhérents ont été informés et accompagnés dans la démarche de mise en conformité.
- analyser les données d'autocontrôles H/P remontées par les adhérents afin d'avoir une évaluation de la situation pour les espèces Fraud'Filets mais aussi pour les autres espèces (791 valeurs pour les espèces avec un H/P de référence, et 160 pour les autres, en 2018 : 834 et 239) ;

- suivre et coordonner l'étude Fraud'Filets 2 dont l'objectif est d'élaborer de nouveaux rapport H/P de référence pour des espèces considérées à risque selon la base de données constituée à partir des remontées adhérents depuis 2014 : le loup de mer (*Anarhicas lupus* et *A. minor*) et le rouget barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*). L'étude est menée en collaboration avec le laboratoire d'analyses PFI Nouvelles Vagues. Le laboratoire de la DGCCRF (le SCL à Marseille) double les analyses comme cela a pu être mis en place pour Fraud'Filets 1. Cette implication de l'Administration permet une meilleure reconnaissance du projet. La matière première, des poissons entiers, est fournie par les adhérents. Après réception des derniers lots envoyés par les adhérents, nous comptabilisons un total de 13 lots pour le rouget-barbet cinnabare. Le rapport H/P final calculé par PFI-NV est de 4,4. Concernant le loup de mer, il a été décidé de distinguer les espèces *A. lupus* et *A. minor*. De nouveaux échantillons de minor étaient donc attendus pour 2020 pour finaliser les rapports H/P de référence.

III.2. Groupe de travail Epicerie - Conserves

Les travaux de révisions des décisions du Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles (CTCPA) ont été poursuivis en 2019. Pour rappel, ces codes d'usages précisent les caractéristiques et les appellations d'une cinquantaine de produits en conserve. Ces décisions ont valeur réglementaire et sont applicables en France uniquement.

La FIPA avait engagé une démarche afin d'obtenir la modification de la décision n°93 - Cœurs de palmier. À la suite de diverses réunions avec le CTCPA, la décision a pu être présentée auprès de l'Administration et la DGCCRF a validé le 4 mars 2019 la Décision relative aux conserves de palmiers et cœurs de palmier mais aussi celle relative aux conserves de fruits appertisés, pour laquelle nous avons été sollicités.

Par ailleurs, depuis les négociations opérées avec le CTCPA, nous recevons régulièrement les projets de modification de décisions qui sont alors transmis aux adhérents via l'Envoi Hebdo ; ils peuvent alors remonter leurs remarques.

III.3. Groupe de travail Qualité

À la suite de l'identification de problématiques Qualité communes aux différents adhérents, et de l'avis favorable des Conseils d'administration il a été décidé en 2017, de mettre en place un GT *ad hoc*. En 2019, 5 réunions physiques ont eu lieu, avec une moyenne de 14 participants (de 12 à 18 personnes), principalement les responsables qualité des entreprises adhérentes. Sur 2019, 25 entreprises ont été représentées au niveau de ce GT. La mise en place de la visio a permis à de nouveaux adhérents de participer à distance.

Les ordres du jour sont composés sur la base de remontées adhérents, de questionnements récurrents et d'évènements réglementaires (nouveaux textes ou mises à jour) d'importance. En 2019, le sujet du parasitisme a été de nouveau suivi,

des échanges ont lieu régulièrement autour de la certification IFS, et la certification des établissements de pays-tiers a été de nombreuses fois abordées. Des points divers s'ajoutent selon les consultations et demandes du moment. A l'occasion du GT Qualité, diverses rencontres et propositions de collaboration ont aussi pu être faites (ex : présentation de la société Novocib, rencontre avec ASC).

Le GT est de manière générale une occasion pour les responsables qualité des entreprises adhérentes, d'échanger de manière informelle et de permettre des partages d'expériences. Les retours sont très positifs et cela transparait dans le taux de participation.

III.4. Groupe de travail Découpes de poisson

Ces travaux découlaient de l'interrogation initiale d'un adhérent par sa DDPP en décembre 2015 pour solliciter son expertise sur l'usage d'une dénomination "portion" pour des coupes de queues de poisson. Le sujet avait été mis à l'ordre du jour du GT Observatoire des fraudes et il était apparu la nécessité de constituer un GT *ad hoc*. Une première consultation par mail des adhérents avait été faite en mars 2016, et de la DGCCRF en septembre 2016. L'Administration avait alors mis en avant le principe d'étiquetage non-trompeur, et confirmé qu'il n'existe pas de définition réglementaire des coupes pour les poissons.

Nous avons, par la suite, tenu diverses réunions au sein de notre structure visant à uniformiser et harmoniser les dénominations, faciliter ainsi les échanges commerciaux tout en garantissant une information non trompeuse aux consommateurs.

Le document qui en résultait a donc été présenté en 2019 aux parties prenantes suivantes : la FCD, l'UMF, et l'Adepale. Des remarques ont été remontées : certains questionnements révélaient un manque de compréhension du document, mais devraient être solutionnés par un travail de pédagogie de notre part. Des modifications ont été apportées sur certains points.

Les travaux se poursuivent en 2020 pour ce sujet très complexe.

III.5. Accompagnement dans le cadre du nouveau règlement contrôles officiels

Le nouveau règlement « Contrôles », le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques établit des règles concernant la réalisation des contrôles officiels et d'autres activités officielles par les autorités compétentes des États membres ; il est entré en application le 14 décembre 2019.

Il a été accompagné de divers règlements d'exécution. Le SNCE a permis aux adhérents de suivre la parution régulière de ces textes, mais aussi de se préparer à leur entrée en vigueur.

Le SNCE a participé à des réunions d'informations organisées par le SIVEP, et a retransmis de nombreuses informations concernant notamment la migration de TRACES Classique vers TRACES NT, la modification des modèles de certificats sanitaires, l'information des pays-tiers. De nombreux éclaircissements ont ainsi pu être apportés.

III.6. Assistance aux entreprises souhaitant exporter vers la Chine

FranceAgriMer (FAM) nous avait contacté courant 2018 car le marché chinois a été identifié comme à fort potentiel de développement pour l'export de produits alimentaires. Cependant, les formalités sanitaires et administratives sont complexes notamment pour les produits aquatiques où il existe une liste positive d'espèces autorisées à l'importation. FAM a pour mission d'identifier les produits à potentiel et de faciliter les démarches. Pour cela, les adhérents ont été consultés et une liste de 93 espèces de poissons, mollusques et crustacés a été communiquée à FAM.

En janvier 2019, nous avons été contactés à nouveau par FAM pour nous informer que le Président chinois souhaitait, lors de sa visite officielle en mars, signer un protocole pour l'importation de mollusques et échinodermes. Les échanges avec les adhérents ont permis de faire ajouter in extremis des espèces qui n'avaient pas été retenues initialement. Le protocole a donc été signé puis publié par l'Administration chinoise mais avec quelques erreurs notamment un oubli pour les bulots surgelés. De son côté, l'administration française a mis du temps à mettre à jour ses listes si bien qu'il a fallu attendre début 2020 pour que tout soit en règle.

Concernant les poissons et crustacés, FAM est revenu vers nous en octobre 2019 avec cette fois comme objectif de lister les espèces qui étaient autorisées à l'importation en Chine depuis d'autres pays de l'UE mais pas depuis la France. Les chinois seraient disposés à suivre une procédure d'enregistrement accéléré pour ces produits. Un tableau compilant pour une short-list d'espèces, les codes douaniers, les zones des pêches et pays d'origine, les volumes de production et les volumes exportés a été adressé à FAM courant novembre. Les travaux sont toujours en cours, l'administration chinoise ayant demandé en mars 2020 des informations complémentaires pour instruire le dossier.

III.7 Formation sur les matériaux au contact

En 2019, nous avons rencontré l'ADRIA, organisme formateur, afin de proposer une formation sur le sujet des enjeux sanitaires des emballages et matériaux au contact des aliments aux adhérents.

Le montant global des différentes sessions a été divisé par le nombre de participants, la somme individuelle facturée directement auprès de chaque entreprise (environ 181€). Cela a donné lieu à un système complexe de facturation pour l'ADRIA, mais permettait de profiter d'un tarif très avantageux pour nos adhérents, ce montant pouvant être pris en charge par leur OPCA.

Une session s'est tenue dans nos locaux parisiens le 12 décembre 2019 (8 personnes dont Mathilde Guillochon). Une autre session s'est tenue en 2020.

IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA

IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes

IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

Le SNCE et la FIPA sont adhérents à l'ANIA depuis fin 2016 et bénéficient de fait de ses canaux d'information et de lobbying via les commissions suivantes :

- Recherche - Innovation
- Alimentation saine, sûre et durable
- Industrie - Commerce
- Développement durable
- Europe - International
- Communication - Affaires publiques

Les permanents du SNCE et de la FIPA suivent les problématiques et assurent la diffusion des informations qui peuvent concerner les adhérents. Certaines commissions ou certains groupes de travail nécessitent un suivi plus particulier car travaillent sur des sujets qui impactent directement l'activité des adhérents. La participation physique aux réunions est alors nécessaire. Il s'agit notamment de la Commission Industrie Commerce dont les travaux ont principalement été axés en 2019 autour de la loi EGalim (relèvement du SRP et encadrement des promotions). Concernant la Commission Alimentation saine, sûre et durable, Mathilde Guillochon participe essentiellement aux GT Information du Consommateur et Contaminants. Parmi les sujets suivis en 2019 figurent notamment la préparation des entreprises à l'entrée en vigueur du règlement « origine de l'ingrédient primaire », l'application du Nutriscore, la gestion du risque de contamination par les microplastiques.

L'ANIA anime aussi un Observatoire des Négociations qui permet aux adhérents de faire remonter de façon anonyme, toute pratique ou dérive dans les relations avec les clients distributeurs. Cet observatoire lance également des consultations afin de tirer un bilan des négociations commerciales annuelles.

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils peuvent participer à ces commissions et leurs différents groupes de travail et qu'ils peuvent être intégrés dans les listes de diffusion de l'ANIA afin de recevoir les informations directement dans leur boîte mail.

Nous rappelons également que parmi les actions de l'ANIA, la Direction Europe International propose régulièrement d'aider les adhérents à gagner de nouveaux clients, de nouveaux marchés. Cela peut passer par la facilitation de rencontres d'acheteurs étrangers ou par des offres attractives pour des stands dans de grands salons internationaux. Nous faisons passer ce type de propositions via l'Envoi hebdo.

Par ailleurs, le secrétaire général du SNCE et de la FIPA participe également aux "Comités des directeurs des syndicats métiers" de l'ANIA, instance où se réunissent les Directeurs généraux et secrétaires généraux des interprofessions adhérentes et où sont partagées les problématiques transverses. Leur fréquence est généralement trimestrielle. Des points intermédiaires sont aussi organisés pour assurer le suivi et échanger sur l'actualité impactant nos activités.

IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE

Le SNCE travaille en étroite relation avec l'AIPCE-CEP, notre fédération européenne, auprès de laquelle nous obtenons des informations spécifiques à l'actualité européenne et aux projets de réglementations ayant trait, de près ou de loin, à l'industrie ou à l'importation de produits de la pêche. L'AIPCE-CEP mène de très nombreuses actions de lobbying auprès de la Commission Européenne (DG MARE, DG SANTE, DG TRADE).

Le SNCE participe au working group (WG) Food Law de l'AIPCE-CEP, il s'est réuni à 4 reprises en 2019. Parmi les sujets traités figurent, des projets de modifications d'utilisation d'additifs, et notamment concernant les sulfites, le suivi des exigences liées à la mise en place pour fin 2019 du nouveau règlement contrôles officiels, le partage des observations du marché concernant les préparations de thon.

Le SNCE participe aussi depuis 2017 au WG Trade. C'est notamment dans ce groupe que sont discutés les contingents tarifaires. Par cycle de 3 ans, sont fixés par voie de règlement européen, les espèces et les quantités qui peuvent prétendre à une réduction ou suppression de droits de douanes. Pour cela, il faut pouvoir justifier d'une demande intracommunautaire que la production européenne ne peut satisfaire. Chacune des organisations soumet ses demandes au WG, une position basée sur la pertinence et le consensus est alors définie et soumise à la Commission. Le processus passe alors par une suite de réunions entre la Commission, les organisations professionnelles et les États-membres. Exceptionnellement, en raison du Brexit, le cycle de contingents négocié durant 2018 ne couvrait que 2 années : 2019 et 2020. L'AIPCE-CEP a donc commencé à travailler sur sa position pour le cycle contingentaire 2021-2023 dès l'automne 2019. Les requêtes du SNCE ont concerné le contingent de *Merluccius productus* (25.000 tonnes pour cette seule espèce et non mélangée avec *M. hubbsi*), le contingent de saumon pacifique (révision du volume, ajout d'espèces) et le contingent langouste menacé de suppression. Le contingent de crabe qui avait pu être maintenu sur le cycle 2019-2020 n'a pas été défendu pour 2021-2023 faute d'utilisation, le prix ayant énormément augmenté suite au quota mis en place à

l'origine. La position définitive AIPCE-CEP est toujours en discussion au moment de la rédaction de ce rapport.

L'autre gros sujet suivi par ce groupe de travail en 2019 a été le projet d'augmentation de droits de douane sur les produits originaires des États-Unis. En effet, en avril 2019, la Commission a fait passer une liste de codes douaniers pour lesquels des droits de douane supplémentaires pourraient être appliqués (contexte du litige Airbus Boeing). Plusieurs consultations des adhérents ont été faites afin de contribuer à la position AIPCE-CEP. L'idée était d'identifier les produits pour lesquels l'origine US était incontournable et ensuite de les hiérarchiser pour ne garder que ceux pour lesquels il fallait absolument lutter contre l'instauration de droits additionnels. La position finale a listé les produits suivants :

- 0303 6390 cabillaud Pacifique surgelé *Gadus macrocephalus*
- 0304 7500 filets de colin d'Alaska surgelés *Theragra chalcogramma*
- 0304 8100 filets de saumon Pacifique surgelés *Oncorhynchus nerka*, *Oncorhynchus gorbuscha*, *Oncorhynchus keta*, *Oncorhynchus tshawytscha*, *Oncorhynchus kisutch*, *Oncorhynchus masou* et *Oncorhynchus rhodurus*, filets de saumon Atlantique surgelés *Salmo salar* et filets de saumon du Danube surgelés *Hucho hucho*
- 0306 1290 homard surgelé *Homarus spp.*
- 0307 2290 coquilles saint Jacques, pétoncles ou vanneaux surgelés des genres *Pecten*, *Chlamys* ou *Placopecten*, à l'exception de *Pecten maximus*
- 1605 2190 crevettes, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 kg

La Commission devait prendre position mi-2020 mais il semblerait que cela ait pris du retard compte-tenu du contexte sanitaire international.

Depuis 2017 également, le SNCE participe aux réunions du board de l'AIPCE-CEP, instance où ont lieu les discussions relatives à l'administration et aux orientations politiques et techniques de la fédération européenne. Le board s'est réuni à 4 reprises en 2019.

L'assemblée générale 2019 de l'AIPCE-CEP s'est déroulée à Gdansk, en Pologne les 26 et 27 septembre 2019. Cela a été l'occasion de faire le tour des grands sujets traités sur l'année, de valider les comptes 2019 et le budget 2020. Cette année, un point a notamment été consacré aux conséquences du Brexit sur l'adhésion de la fédération britannique, avec les impacts sur le calcul des cotisations 2020. A. Bonneau y a représenté le SNCE.

IV.1.c. La FICIME

Pour nous assister sur les questions sociales et de convention collective, la FIPA est membre associé de la FICIME depuis janvier 2018. En effet, cette fédération qui regroupe originellement les entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique, est signataire et négociateur de la convention collective de l'import-export depuis 1952. Elle occupe également la présidence de la Commission paritaire

Nationale de l'emploi (CPNE) de la convention, et de l'APGIE (Association paritaire de gestion de la convention).

Nous pouvons ainsi bénéficier de leur expertise en la matière et ils réalisent également une veille sur la réglementation sociale et fiscale. Il est aussi possible pour les adhérents du SNCE et de la FIPA de participer aux groupes de travail de la FICIME notamment son groupe Douane. Ces informations sont passées via l'Envoi Hebdo.

IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français

IV.2.a. Les syndicats de la filière froid

Nous collaborons avec les syndicats du froid proches de notre activité pour échanger sur l'actualité réglementaire et économique nous concernant. Il s'agit de :

- Syndigel : distribution, qui a fusionné courant 2019 avec la fédération des distributeurs de produits laitiers pour former Fédalis ;
- EGS : fabricants ;
- USNEF : entrepôts frigorifiques ;
- UNTF : transporteurs frigorifiques ;
- Transfrigoroute France : association technique spécialisée dans les questions relatives au froid embarqué).

Cette collaboration a donné lieu à 3 réunions en 2019 en janvier, juin et octobre, entre les présidents et les secrétaires généraux.

L'année 2019 a été marquée par les thématiques suivantes :

- les dispositions de la loi de finances 2019 et du projet de loi de finances 2020 (taxes HFC, taxe foncière sur les entrepôts, efficacité énergétique des bâtiments...) ;
- le nouveau programme de promotion des surgelés : cette fois ci la levée de fonds se fera directement auprès des industriels via un fonds de dotation, pour un lancement sur le 2^{ème} semestre 2020.

IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles

Le SNCE reste en constantes relations avec d'autres organisations de métiers ou d'habitudes proches de nos filières, telles que :

- l'ADEPALE, Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés, qui regroupe les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les EGS), la Fédération nationale du légume sec (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SFPAE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF) et un membre associé, le CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits de Pêche Maritime).

Cette association nous permet un certain nombre d'échanges à travers nos sujets communs (produits aquatiques, conserves, surgelés...) tant au niveau français qu'au

niveau européen pour défendre des positions communes (contingents tarifaires, dénominations commerciales). La collaboration permet également d'échanger sur des sujets techniques (délai de consommation après ouverture, après décongélation).

- la FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution

Le SNCE est en contact régulier avec la FCD. En 2019, nous avons continué à échanger au sujet de l'application des critères H/P déterminés lors de l'étude Fraud'Filets.

- l'UMF (Union du Mareyage Français)

Le SNCE échange avec l'UMF sur des problématiques d'application du règlement 1379/2013 et plus généralement sur les textes spécifiques aux produits de la pêche. En 2019, l'UMF a recruté un responsable scientifique, François Gouffier, avec qui Mathilde Guillochon a échangé régulièrement.

- FFP (France Filière Pêche)

Le SNCE consulte ponctuellement France Filière Pêche quand il s'agit de demandes relatives à l'utilisation de leur label Pavillon France ou à la pêche française.

Par ailleurs, le groupe de travail Parasites initié en 2016 et auquel le SNCE contribue, a poursuivi son activité en 2019. Outre le suivi des alertes parasites, FFP a fait passer aux participants le projet de révision de l'instruction technique sur le contrôle des parasites de DGAL. Le SNCE a fait part de ses remarques sur ce document qui paraît plus mesuré dans son approche. FFP a aussi fait des commentaires. La publication a finalement eu lieu en mars 2019.

Le GT Prévention de crise qui avait été lancé fin 2017 a continué son activité en 2019 principalement par voie électronique. Dans ce cadre, FFP édite désormais un bulletin de veille médiatique hebdomadaire et classe les articles selon le niveau de risque de crise médiatique. Ce groupe s'est également réuni en physique en octobre pour faire un bilan des problématiques 2019 et identifier les besoins en argumentaires/éléments de langage pour aider les opérateurs à répondre aux questions des journalistes. Les sujets qui ont marqué l'année sont notamment les captures accidentelles de dauphins, l'opposition pêche artisanale/pêche industrielle, le bien-être animal et la contamination plastique.

IV.3. Avec les Administrations

Nos relations avec les administrations nous permettent de nous informer sur les décisions réglementaires précises, d'anticiper sur les décisions prises tant au niveau français qu'euro-péen et de défendre nos positions auprès des services concernés.

Ainsi nous rencontrons régulièrement :

✓ **la DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

La Direction Générale de l'Alimentation est une des 3 directions techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; elle veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements.

Nous sommes plus particulièrement en contact avec :

- le SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) qui est à même de répondre à des questions précises d'importation. C'est aussi auprès de ce service que nous intervenons en cas de blocage de containers. Suite à une notification de consigne, cette possibilité - dénommée recours hiérarchique - est à utiliser quand les échanges avec le poste d'inspection frontalier (PIF, désormais PCF : poste de contrôle frontalier) n'ont pas permis de régulariser la situation. Le début d'année 2019 a été marqué par l'implémentation de contrôles sur les certificats de capture notamment sur les agréments des bateaux reefers. Ces contrôles étaient ciblés sur les produits en provenance de Chine et ont entraîné le blocage de dizaines de containers. Au cours de nombreux échanges (mails et réunions physiques) avec l'Administration, nous leur avons expliqué les limites que présente l'utilisation des certificats de capture pour vérifier les agréments et les cas particuliers. La situation est progressivement rentrée dans l'ordre mais nous pouvons déplorer le manque de communication en amont de ces nouveaux contrôles. De plus le SIVEP n'a jamais voulu mettre par écrit la procédure de contrôle au contraire de ce qui s'est fait en Espagne par exemple.

- le BPMED (Bureau des Produits de la Mer et d'Eau Douce) avec qui nous échangeons sur les problématiques spécifiques comme l'histamine (c'est la DGAL qui supervise les plans de contrôles et de surveillance), la contamination par les métaux lourds ou les parasites.

✓ **la DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (Ministère de l'Économie et des Finances)**

Le SNCE et la FIPA sont en relation fréquente avec la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes), en particulier avec le Bureau des produits d'origine animale dont Geneviève Morhange est la responsable. C'est auprès d'elle que se font les demandes de dénominations commerciales des produits de la pêche (15 demandes en 2019) et que nous posons les questions relatives à l'application des règlements INCO et OCM Pêche. C'est aussi avec elle que nous échangeons sur les pratiques frauduleuses constatées sur les produits de la pêche. Une rencontre physique a été organisée en juillet 2019 pour faire un point sur les différents sujets en cours.

Nous pouvons aussi ponctuellement contacter le bureau 4B, notamment Catherine Evrein pour les questions sur les additifs et le bureau 4C, essentiellement Brigitte Pouyet, pour les produits végétaux. Leur position a notamment été sollicitée en 2019 concernant l'usage de certains colorants verts dans les salades d'algues. Ce point n'a pas pu être résolu en 2019, en partie dû au départ de Mme Evrein pour la DG SANTE.

✓ **la DPMA : Direction des Pêches Maritime et de l'Aquaculture, Service d'Etat dédié aux informations concernant la pêche et l'aquaculture (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

A ce service est rattaché le Bureau de Contrôles des Pêches (ex BLU) qui s'occupe plus particulièrement des relations interentreprises sur les litiges dans les PCFs (certificats de capture, pêche INN ...). C'est aussi la DPMA qui est en charge de l'application du règlement contrôle (R. 1224/2009 régime communautaire de contrôle) qui impose entre autre, la traçabilité des produits de la pêche du bateau à l'assiette. La DPMA est aussi le point de contact pour les problématiques de contingents tarifaires. En effet, pour certaines espèces dont l'approvisionnement communautaire est compliqué, des volumes spécifiques sont autorisés à l'importation avec des droits de douanes à taux nuls ou réduits. Ces contingents sont attribués par la Commission européenne pour une période de 3 ans. La DPMA est pour la France la structure qui est consultée dans le cadre de ces discussions.

✓ **la DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (ministère de l'Économie et des Finances)**

Ce service est chargé de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des impôts indirects. Notre contact est Emmanuelle GIDOIN, chargée de mission Action Économique et Entreprises, qui se charge de faire l'interface et retransfère nos questions aux interlocuteurs compétents. Nous avons aussi pu être amenés à échanger sur la problématique du taux de TVA applicable selon la destination des produits, sujet particulièrement complexe. Certains adhérents ayant fait l'objet de contrôles menant à des conclusions inattendues, le SNCE s'est fait assisté par un cabinet d'avocats début 2020 ; les travaux sont toujours en cours.

✓ **FranceAgriMer : Établissement National des produits de l'agriculture et de la mer (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

FranceAgriMer nous adresse toutes les informations économiques et de consommation qui vous sont retransmises dans les Envois hebdo et consultables sur son site internet et sur le site SNCE/FIPA. FranceAgriMer intervient aussi pour faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent exporter.

FranceAgriMer à travers ses « Conseils spécialisés » et « Comités » évoque les problématiques filières tant au niveau français qu'europpéen. C'est dans ces réunions

que sont décidées les orientations politiques et financières des différentes aides européennes. Le SNCE a un siège au Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture, parmi les représentants du commerce. Présidé par Hervé Jeantet et animé par Jérôme Lafon (délégué filière), ce Conseil spécialisé regroupe des professionnels de la filière, des représentants des pouvoirs publics et des membres de FranceAgriMer. Ils sont nommés pour trois ans. Il se réunit au moins 4 fois par an afin d'échanger sur la conjoncture mondiale, européenne et nationale de la Pêche et de l'aquaculture, l'évolution de la filière, de concevoir des propositions et d'émettre des avis qui sont transmis au Conseil d'administration de l'établissement et aux pouvoirs publics.

IV.4. Avec les partenaires techniques

✓ PFI Nouvelles Vagues

En 2019, la collaboration avec la Plate-forme d'Innovation Nouvelles Vagues s'est poursuivie avec la réalisation des analyses sur les prélèvements faits dans le cadre de l'Observatoire des Fraudes.

De plus, comme évoqué auparavant, PFI-NV est notre partenaire analytique pour l'étude Fraud'Filets 2 visant à déterminer les rapports H/P de référence pour le loup de mer et le rouget barbet cinnabare.

Nous sommes aussi régulièrement en contact avec eux pour toutes les questions analytiques qui peuvent être remontées par les adhérents.

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020

Pour ce qui est des actions, 2020 s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2019 avec en particulier les points détaillés ci-après.

V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations

V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté des produits

Depuis la publication des conclusions de l'étude Fraud'Filets, le SNCE est particulièrement actif sur les problématiques relatives aux pratiques frauduleuses et tient une position de leader sur cette thématique parmi les acteurs de la filière des produits aquatiques.

En 2020, les axes de travail pour maintenir cette pression seront les suivants :
- continuer à enrichir la base de données H/P pour toutes les espèces d'intérêt commercial ;

- réaliser une 6^{ème} campagne d'analyses sur les critères H/P : l'objectif est de faire un point régulier afin de voir l'évolution des pratiques et de la conformité des étiquetages avec la réglementation en vigueur ;
- finaliser l'étude Fraud'Filets 2 et valoriser les résultats en communiquant auprès des toutes les parties prenantes ;

V.1.b. Soutenir et favoriser l'activité des adhérents

L'activité des importateurs et exportateurs est soumise à de nombreuses contraintes, souvent réglementaires et techniques mais aussi conjoncturelles. La fin d'année 2019 et le 1^{er} semestre 2020 ont été marqués par des événements potentiellement lourds de conséquences. Nous reviendrons en détail sur ces événements dans le rapport d'activité 2020 mais nous pouvons déjà évoquer les éléments suivants :

- grèves dans les ports : les mouvements sociaux initiés en décembre se sont longuement poursuivis début 2020. Le SNCE s'est rapproché d'autres organisations pour alerter l'opinion publique sur les conséquences et solliciter l'Administration pour une meilleure répartition des frais induits ;
- contrôle du taux de TVA à l'importation : plusieurs adhérents ayant été contrôlés par la DGDDI fin décembre 2019 avec des conclusions contraires aux pratiques historiques, le SNCE s'est fait assister d'un cabinet d'avocats spécialisé pour contester ces résultats d'enquête et demander une réécriture de la doctrine fiscale ;
- crise sanitaire du covid-19 : sur ce thème, nous avons dès janvier contacté les autorités sanitaires pour anticiper d'éventuels risques sur les approvisionnements Chine. Le sujet ayant largement dépassé les frontières chinoises, nous accompagnons les adhérents sur toutes les conséquences de cet événement sans précédent. La FIPA et le SNCE ont un rôle de facilitateur et doivent pouvoir répondre à un besoin d'information immédiat. Ils doivent aussi permettre de collecter les besoins des adhérents et engager des actions en leur nom ou si nécessaire, les relayer auprès d'instances ayant une capacité d'action supérieure comme peut l'avoir l'ANIA.

Le SNCE et la FIPA sont aussi là pour surveiller les opportunités de développement du business notamment l'export. L'agrément des espèces de poissons et crustacés pour l'export vers la Chine est aussi un objectif pour 2020.

V.1.c. Poursuivre les collaborations

Le SNCE et la FIPA sont régulièrement en contact avec d'autres organisations afin d'échanger sur des problématiques communes ou avoir recours à certaines expertises. Nous souhaitons particulièrement :

- poursuivre les échanges avec les différents syndicats du froid (Fédalis, EGS, La Chaîne Logistique du Froid) notamment la réflexion sur l'amélioration de l'image des produits surgelés ;
- maintenir les collaborations avec l'ADEPALE, notamment sur les sujets relatifs aux produits aquatiques mais aussi sur les problématiques conserves en consolidant les échanges entre la FIPA, la FIAC et le CTCPA ;

- poursuivre les travaux avec France Filière Pêche, que ce soit le groupe de travail "Parasites", et plus largement toutes autres problématiques transversales au travers de la cellule de veille médiatique ;
- présenter à l'UMF, à l'ADEPALE, à la FCD et à toutes les parties prenantes potentiellement concernées, la position sur les dénominations des découpes une fois qu'elle sera finalisée afin d'avoir une position commune à présenter à la DGCCRF.

Concernant les travaux de l'ANIA, nous encourageons vivement les adhérents de la FIPA et du SNCE à participer aux GT et commissions afin de nourrir les débats de remontées du terrain. Les dates et ordres du jour sont communiqués en amont et pour la bonne organisation, nous vous demandons d'informer les permanents FIPA-SNCE de votre participation.

V.2. Améliorer la communication interne et externe

Assurer et développer la communication de nos actions vers nos adhérents et vers l'extérieur est un objectif récurrent. Le site internet en est l'outil privilégié avec une partie publique et une page réservée aux adhérents. Certaines fonctionnalités étaient toujours en cours de développement en début d'année comme l'Envoi Hebdo automatique ; il devrait être pleinement opérationnel en 2020. Il faudra alors refaire une communication vers les adhérents afin qu'ils prennent l'habitude de naviguer sur ce nouveau site. Il semblerait en effet que lors de sa mise en ligne, un certain nombre d'adhérents a eu un problème d'accès à son espace personnel, point qui normalement est réglé.

Afin d'améliorer la participation des entreprises adhérentes aux GT et réunions que nous organisons, le système de visioconférence avec l'équipement d'Alliance 7 sera pérennisée. En 2019, 2 GT Qualité sur 5 ont été menés en visio, avec de 2 à 4 participants à distance, globalement satisfaits de la qualité du son et de l'image. Une personne a participé à la formation de l'ADRIA par le biais de ce système.

Par ailleurs, il faut poursuivre la promotion des actions du SNCE et de la FIPA via la presse spécialisée comme ce qui a pu être fait dans un dossier consacré aux fraudes dans la revue RIA en février 2020². Le secrétaire général s'est aussi rapproché de la nouvelle équipe éditoriale de la revue PdM et a eu l'occasion d'échanger sur des points de conjoncture. Les résultats de Fraud'filets 2 seront bien sûr l'occasion de communiquer sur ces supports et nous aurons sans aucun doute d'autres occasions de promouvoir nos actions via les supports papier ou électroniques.

² Produits de la mer : le rapport H/P, indicateur d'une potentielle fraude à l'ajout d'eau – 24/02/2020

Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA

Président de la fédération : Alain BAILLY (Comptoirs Océaniques)

Membres du Conseil : Stéphane BARBUT (Nautilus Food)
Stéphane CHERTIER (Nordic Seafood)
Jean-Marie LE MENTEC (Alpha Bay)
Claire L'HÔTE (Ulysse)
Pascale MAUGY (Cosmos Foods)
Christophe SUREAU (Sural - Sacicc)

Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE

Président : Alain BAILLY (Comptoirs Océaniques)

Président d'Honneur : Claude STEINER

1ère vice-Présidente : Pascale MAUGY (Cosmos Foods)

Vice-Présidents : Jean-Marie LE MENTEC (Alpha Bay)

Claire L'HÔTE (Ulysse)

Trésorier : Stéphane CHERTIER (Nordic Seafood)

Membres du Conseil : Stéphane BARBUT (Nautilus Food)

Patrick BARINET (Greenland Seafood)

Thomas CANETTI (Sovintex)

Arnaud DE JONG (Damien De Jong)

Patrick DUPONT (Davigel Sysco France)

Philippe ESNAULT (Pomona - Passion Froid)

Ingrid MAQUINGHEN (Gelfish Exploitation)

Bruno PIAULET (Euro Wild)

Fabienne ZAWADSKI (Tipiak PCS)

Annexe 3 : Liste des Adhérents 2020

Adhérents directs de la FIPA

ROCHEFONTAINE 15 bis rue de Marignan 75008 PARIS	tél : 01 45 63 12 00 fax : 01 45 61 23 22	Contact : Monsieur Olivier PICARD e-mail : opicard@rochefontaine.fr
UNICOMEX ZA NAPOLLON 375, avenue du Passe-temps 13400 AUBAGNE	tél : 04 42 01 68 13 fax : 04 42 01 68 14	Contact : Monsieur Jean TARPINIAN e-mail : contact@unicomex.fr

Syndicat des Négociants Spécialisés (SNS)

BUR DISTRIBUTION ZI des Garennes 8, rue Denis Papin 78130 LES MUREAUX	tél : 01 30 22 91 91 fax : 01 34 74 23 73	Contact : Monsieur André DU SARTEL e-mail : andre.du-sartel@ericbur.fr
CODIPEX ZAI 12/14 av François Sommer 92167 ANTONY CEDEX	tél : 01 42 37 60 60 fax : 01 42 37 01 89	Contact : Monsieur Frederik ABISSEROR e-mail : codipex@free.fr
COPRAM-VITAL 15/17 rue de Copenhague ZI Les Estroublans - BP 168 13745 VITROLLES	tél : 04 42 10 54 30 fax : 04 42 79 53 28	Contact : Monsieur Simon DEVICO e-mail : sdevico@vital.fr
MARECHAUX & DOUVILLE 4 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél : 01 42 33 96 40 fax : 01 40 41 06 09	Contact : Monsieur Richard DUVAL e-mail : profood@wanadoo.fr
SURAL – SACICC 31, route de Brie 91800 BRUNOY	tél : 01 69 39 11 30 fax : 01 69 39 03 66	Contact : Monsieur Christophe SUREAU e-mail : christophe@sural.fr

Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE)

AH-CHOU 30 chemin Maxime Rivière ZA la Cafrine BP 33 97451 SAINT PIERRE CEDEX	tél : 02 62 25 98 88 fax : 02 62 35 68 51	Contact : Monsieur Richard WU TIU YEN e-mail : ahchourichard@gmail.com
ALIZE INTERNATIONAL 1 rue François Joseph Broussais 56000 VANNES	tél : 02 97 62 65 60 fax. : 02 97 62 65 61	Contact : Monsieur Christophe DAVID e-mail : business@alize-international.com
ALPHA BAY Centre D'affaires Pen Men 2 rue de L'industrie BP 832 56108 Lorient CEDEX	tél. : 02 97 84 17 70 fax. : 02 97 84 17 77	Contact : Monsieur Jean-Marie LE MENTEC e-mail : jmlementec@alpha-bay.com
ARGIS GALAC'SEA 15 rue Florian Laporte BP 70432 56104 LORIENT CEDEX	tél. : 02 97 83 10 00 fax : 02 97 82 25 00	Contact : Monsieur Benoît LORENZO MARTIN e-mail : benoit.lorenzo@argisfood.com
ARMEMENT DES MASCAREIGNES 2 rue de Djibouti BP 99 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 00 73 fax. : 02 62 42 07 52	Contact : Monsieur Lionel PAYET e-mail : armas.distri@armas.fr
ALL SEAFOOD COMPANY Lopeheur 56270 Ploemeur	tél. : 06 89 94 97 80 tél. : 06 70 51 05 12	Contact : Monsieur Georges GUENOUM e-mail : asconsulting@orange.fr
AUSTRAL FOOD INTERNATIONAL ZAC Triangle 10 rue de la Fraternité 97490 SAINTE CLOTILDE - REUNION	tél. : 02 62 73 17 99 fax : 02 62 73 07 95	Contact : Monsieur Guillaume RIVIERE e-mail : griviere@ausfood.fr
BARBA (GROUPE) ZA La Bordelaise La Peyrade 34110 FRONTIGNAN	tél : 04 67 43 00 56 fax : 04 67 43 91 09	Contact : Monsieur Hervé BARBA e-mail : herve.barba@groupebarba.com
CAP CAVALLY / COMPTOIRS OCEANIQUES 2 rue de Concarneau BP 60324 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 46 87 99 41 fax : 01 46 87 99 58	Contact : Monsieur Alain BAILLY e-mail : alain@fishislife.com

CHALLENGE INTERNATIONAL – SEALOGIS* 2 rue Van Gogh - BP 69 76290 MONTIVILLIERS	tél. : 02 32 79 63 26 fax : 02 32 79 63 96	Contact : Monsieur Stéphane DOMINICI e-mail : stephane.dominici@sealogis.com
CITE MARINE Cl du Porzo 56700 KERVIGNAC	tél. : 02 97 85 19 39 fax : 02 97 85 19 22	Contact : Monsieur Eric LE HENAFF e-mail : elehennaff@cite-marine.fr
COFREMAR* 74 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE	tél. : 02 32 72 01 30 fax : 02 32 72 01 49	Contact : Madame Brigitte CROCHEMORE e-mail : brigitte.crochemore@cofremar.fr
CONHEXA* Chemin des Cendres BP 27 59114 STEENVOORDE	tél. : 03 28 43 84 38 fax : 03 28 43 85 40	Contact : Monsieur Gautier DESCAMPS e-mail : g.descamps@conhexa.com
CORNIC 3, Zone Artisanale 76540 THEROULDEVILLE	tél. : 02 35 10 37 60 fax : 02 35 29 80 60	Contact : Monsieur Laurent CORNIC e-mail : laurent.cornic@cornic.com
COSMOS FOODS Parc Les Grillons, bâtiment 1 60, route de Sartrouville 78230 LE PECQ	tél : 01 30 09 41 50 fax : 01 34 80 03 83	Contact : Madame Pascale MAUGY e-mail : pascale.maugy@cosmos-foods.fr
CRUSTIMEX 232 avenue du Prado 13008 MARSEILLE	tél : 04 91 77 91 91 fax : 04 91 76 23 76	Contact : Monsieur Olivier MAZZOLI e-mail : om. crustimex@wanadoo.fr
DAMIEN DE JONG Route d'Ebersheim 67650 DAMBACH LA VILLE	tél : 03 88 92 66 66 fax : 03 88 92 66 60	Contact : Monsieur Arnaud DE JONG e-mail : adj@Damien-De-Jong.com
DAVIGEL – SYSCO FRANCE Z.I. - B.P. 41 76201 DIEPPE CEDEX	tél. : 02 35 04 76 00 fax : 02 35 40 14 31	Contact : Monsieur Patrick DUPONT e-mail : patrick.dupont@davigel.fr
DEMARNE FRERES MIN - 5 rue des Claires CS 10040 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 45 60 80 60 fax : 01 45 60 80 94	Contact : Rodolphe Ziegler e-mail : rodolphe.ziegler@demarnefreres.com
ELAFOOD 28 rue du Poitou Bâtiment D7 94150 RUNGIS MIN	tél. : 01 45 60 65 36 fax : 01 45 60 09 72	Contact : Monsieur Mathieu BALDY e-mail : mathieu.baldy@elafood.com
EUROCONTACT 48 rue du Mont Saint Adrien Résidence Wacogne – Bât A 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 83 00 16 fax : 03 21 30 53 59	Contact : Monsieur Didier MANNESSIEZ e-mail : dmannessiez@eurocontact.fr

EURO WILD 11 rue Lhote 33000 BORDEAUX	tél. : 05 57 35 74 74 fax : 05 57 35 74 75	Contact : Monsieur Bruno PIAULET e-mail : bruno.piaulet@eurowild.fr
FIRST ATLANTIQUE 27 place Allende 29600 MORLAIX	tél. : 02 98 63 28 29 fax : 02 98 63 30 27	Contact : Monsieur Thierry CATTO e-mail : firstatlantique@firstatlantique.com
FJORD IMPORT Résidence la Clarté 88/100 av de Paris BP 926 62200 BOULOGNE / MER CEDEX	tél. : 03 21 99 15 99 fax : 03 21 83 59 24	Contact : Monsieur Yves OLIVIER e-mail : y.olivier@fjordimport.fr
FOODEX 4 impasse des carrières 75016 Paris	tél. : 01 45 10 24 00 fax :	Contact : Monsieur Benoît CAUFFET e-mail : benoit.cauffet@foodex.fr
FRESHPACK Résidence La Roselière 52 rue Apolline - BP 917 62220 SAINT MARTIN LES BOULOGNE	tél. : 03 21 99 04 99 fax : 03 21 99 71 11	Contact : Monsieur Jacques DUTERTRE e-mail : jacques.dutertre@freshpack.fr
GELAZUR 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com
GELFISH EXPLOITATION Chemin de la Cluse 62126 WIMILLE	tél. : 03 21 80 42 55 fax : 03 21 31 06 73	Contact : Madame Ingrid MAQUINGHEN e-mail : ingrid.maquinghen@gelfish.fr
GENERALE D'IMPORTATION NORD 1 rue Pierre Martin - Centre Novotek - ZI de l'Inqueterie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	tél. : 03 21 10 56 10 fax : 03 21 30 24 22	Contact : Monsieur Laurent DEBAQUE e-mail : l.debaque.gin@orange.fr
GREENLAND SEAFOOD EUROPE 10, rue Ballu 75009 PARIS	tél : 01 49 70 82 20 fax : 01 49 70 82 29	Contact : Monsieur Patrick BARINET e-mail : paba@greenlandseafood.eu
ICELAND SEAFOOD FRANCE 105 boulevard Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 10 25 60 fax : 03 21 10 25 61	Contact : Monsieur François OUISSE e-mail : fo@icelandseafood.fr

INTERFOOD INTERNATIONAL TRADING 47 boulevard de la République 13100 AIX EN PROVENCE	tél. : 04 42 93 67 80 fax. : 04 42 93 46 59	Contact : Monsieur Jean DESPOINTES e-mail : lginterfoodfrance@wanadoo.fr
IOD SEAFOODS (ex-EUROCHILE) 105, rue fbg Saint Honoré 75008 PARIS	Tel. : 06 11 60 56 45 Fax. :	Contact : Monsieur Frédéric VERBEKE e-mail : frederic@iod-seafoods.com
KERMAD 29806 BREST CEDEX 09	tél. : 02 98 34 48 48 fax : 02 98 02 29 36	Contact : Monsieur Patrick STEMPEL e-mail : patrick.stempfel@kermad.fr
KRUZ SEAFOOD 170 Avenue de Passe Temps Parc d'Activités de Napollon 13676 AUBAGNE CEDEX	tél. : 04 42 36 96 96 fax : 04 42 36 96 97	Contact : Monsieur Jean-Max VERITIER e-mail : jm.veritier@kruz-seafood.com
L M G (MAG + HUBCO) 1 rue de la Corderie - Centra 366 94596 RUNGIS CEDEX MAG FROZEN SEAFOOD Immeuble Tour Méditerranée 65, Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24 tél : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24	Contact : Monsieur Matthieu FRANIATTE e-mail : matthieu.franiatte@hubco.fr
LEON VINCENT* Rue de Coupeauville BP 38 76133 EPOUVILLE	tél. : 02 32 92 56 25 fax : 02 35 24 27 07	Contact : Madame Catherine VASSEUR e-mail : Vasseur.c@leonvincent.fr
LICAAL* 54bis Route d'Hondschoote 59492 HOYMILLE	tél. : 03 28 26 46 94 fax : 03 28 26 46 96	Contact : Madame Bénédicte Pauvers e-mail : direction@licaal.com
L.P.O. – SOGENA* 300 boulevard Jules Durand CS 41099 76062 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 32 74 66 20 fax : 02 35 43 53 44	Contact : Monsieur Fabien PESNEL e-mail : f.pesnel@lposogena.com
LVME-SOFRIMAR* 64 avenue d'Haïfa Park Hermès 13008 MARSEILLE	tél. : 04 91 83 00 00 fax : 04 91 83 20 40	Contact : Monsieur Mikele BARTOLINI e-mail : mbartolini@sofrimar.fr
NATIONAL 1 24, rue de Solférino 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 87 66 66 fax : 03 21 87 40 66	Contact : Monsieur Hervé MAGNIER e-mail : herve.magnier@national1.fr
NATURAL FISH 1bis rue du Printemps 78230 LE PECQ	tél. : 01 34 80 16 55 fax : 01 34 80 16 83	Contact : Monsieur Yvon DEMAINE e-mail : y.demaine@naturalfish.eu

NAUTILUS FOOD 15 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS	tél. : 01 49 26 00 26 fax : 01 49 26 00 35	Contact : Monsieur Stéphane BARBUT e-mail : nautilus@nautilusfood.com
NORDIC SEAFOOD FRANCE Centre d'Affaires du Touquet Aéroport international 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	tél. : 03 21 05 03 91 fax : 03 21 05 85 38	Contact : Monsieur Stéphane CHERTIER e-mail : stephane.chertier.fr@nordicseafood.com
POMONA – PASSION FROID 3 Avenue du Docteur Ténine CS 80038 92184 ANTONY Cedex	tél : 01 55 59 65 30 fax : 01 55 59 65 38	Contact : Monsieur Philippe ESNAULT e-mail : p.esnault@passionfroid.fr
PRELOTRANS* 36 rue Saint Jacques 76600 LE HAVRE	tél. : 02 32 74 60 80 fax : 02 35 22 96 11	Contact : Monsieur Georges THIEULLEN e-mail : georges6077@prelotrans.fr
PRIMEX INTERNATIONAL 87, avenue Niel 75017 PARIS	tél. : 01 43 18 22 60 fax : 01 43 18 22 61	Contact : Monsieur Frédéric LEBARON e-mail : f.lebaron@primexintl.fr
PRODIMAR 2, Rue Henri Barbusse Immeuble CMCI 13001 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 51 63 fax : 04 91 90 47 05	Contact : Mme Marie-Françoise CASTELLANI e-mail : prodimar@prodimar.fr
ROYAL GREENLAND VERTRIEBS 22 rue de Maubeuge 75009 PARIS	tél. : 01 44 63 84 63 fax : 01 44 63 84 64	Contact : Monsieur Boris MUHLENHOFF e-mail : bomu@royalgreenland.com
SAPMER SA Darse de pêche Magasin 10 BP 2012 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 55 08 fax : 02 62 42 03 85	Contact : Monsieur Adrien DE CHOMEREAU e-mail : adechomereau@sapmer.com
SEABLUE 8 rue des Fabres BP 40408 13177 MARSEILLE CEDEX 20	tél. : 04 91 54 05 52 fax : 04 91 54 09 35	Contact : Monsieur Thomas FLAJOLLET e-mail : thomas.flajollet@seablue.fr
SEAFRIGO* 9 rue du Pont VI BP 5130 76071 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 35 24 77 67 fax : 02 35 24 84 71	Contact : Madame Nathalie DEVAUX e-mail : n.devaux@seafrigo.com

S.N.P.M. (démission au 01/07/20) 11, rue Georges Daguerre - BP 4262 97500 SAINT-PIERRE, ST- PIERRE ET MIQUELON	tél. : 05 08 41 08 90 fax : 05 08 41 08 89	Contact : Monsieur Antoine LE GARREC e-mail : alegarrec@legarrec.fr
SOMEGEL INTERNATIONAL Z.I. du Haut Careï 06500 MENTON	tél. : 04 92 10 57 01 fax : 04 93 57 28 09	Contact : Monsieur Jacques CIEUX e-mail : jcieux@somegel.fr
SOPAC 20 avenue de l'Opéra 75001 PARIS	tél. : 02 98 55 44 72 fax : 02 98 55 45 09	Contact : Madame Sophie LIGONNIERE e-mail : sopac.europe@sopac.nc
SOTRALIM* Rue Louis Blanqui BP 177 59760 GRANDE SYNTHE	tél. : 03 28 24 00 24 fax : 03 28 60 97 60	Contact : Monsieur Thierry DUSSOSSOY e-mail : thierry.dussossoy@sotralim.fr
SOVINTEX 8 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél. : 01 47 63 64 65 fax : 01 47 63 64 45	Contact : Monsieur Thomas CANETTI e-mail : thomas.canetti@sovintex.fr
TIPIAK PCS 1 rue de Chêne Lassé C P 1011 44806 SAINT HERBLAIN CEDEX	tél : 02 28 03 09 30 fax : 02 28 03 99 60	Contact : Madame Fabienne ZAWADZKI e-mail : fabienne.zawadzki@tipiak.fr
ULYSSE 11 rue des Halles 75001 PARIS	tél. : 01 55 04 12 12 fax : 01 55 04 12 01	Contact : Madame Claire L'HÔTE e-mail : lhote.c@interpral-ulyse.com
VESTHEY FOOD FRANCE 15 av de la Grande Armée 75116 PARIS	tél. : 01 40 67 75 50 fax : 01 40 67 75 60	Contact : Monsieur Michel RECART e-mail : m.recart@vesteyfoods.fr
WANLY 9 rue Henaff 94400 VITRY SUR SEINE	tél. : 01 46 80 79 00 fax : 01 46 82 36 14	Contact : Monsieur Ky LOI e-mail : kyloi@wanly.com

* : membre associé